

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 22 avril 1921

Sommaire :

Une équivoque	abbé R. G. van den Hout
Le culte des cimes	Jules Lelercq
La nationalisation des mines	* * *
L'offensive catholique de l'histoire	Hilaire Belloc
Une crise sociale au Luxembourg	Pierre Dupong
L'âme en médecine ou la revanche de Psyché	Dr Pol Demade
Les idées et les faits : Chronique des idées :	J. Schyrgens.
Italie, L. Picard. — Angleterre, F. W. — Autriche, W. Van der Elst. — Chronique sociale féminine, S. S.	

La Semaine

24 avril 1921, une date dans l'histoire des institutions de notre pays. Pour la première fois toutes les femmes belges iront aux urnes. La logique du suffrage universel inorganisé se déroule.

● L'Allemagne effrayée — enfin ! — par l'attitude énergique de la France a cherché, mais en vain, à transmettre de nouvelles propositions à l'Entente par personne interposée. A l'heure où paraîtront ces lignes nous saurons peut-être si le 1^{er} mai on passera aux actes ou si la conversation continuera.

● La situation en Angleterre reste grave. La grève générale est écartée, mais les mineurs chôment tou-

jours. La nation et le gouvernement semblent bien décidés à ne pas se laisser faire. Heureux symptômes.

● L'épiscopat d'Angleterre s'est adressé à M. Lloyd-George le priant de retirer les forces de la Couronne qui terrorisent l'Irlande.

De quoi se mêlent-ils, diront d'aucuns. La question irlandaise est avant tout politique. La démarche de la hiérarchie anglaise est un nouvel exemple d'intervention de l'autorité religieuse dans un problème politique parce que ce problème pose de hautes questions de morale et de conscience.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

Rédaction : 38, Boulevard Botanique, Bruxelles
Téléphone : B. 9945.

Administration : 60, rue Vital Decoster, Louvain
Tél. 347 et 355.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs
Six mois 15 francs
Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

La revue est envoyée gratuitement, pendant un mois, à quiconque en fait la demande à M. l'Administrateur de La revue catholique des idées et des faits, 60, rue Vital Decoster, Louvain.

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Comptes-Courants. — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

Comptes-Chèques. — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

Dépôts à terme. — Intérêts à convenir.

Escompte et encaissement d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Étranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

Avances-Prêts, sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur toutes les villes belges et étrangères.

Fonds publics. — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

Coupons. — Négociés sans frais.

Caisse d'Épargne. — Intérêts 3 1/2 %.

Coffres-Forts blindés, offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Téléphone B 4991

NOUVELLES PUBLICATIONS :

- 1) **L'Héroïne Nationale Gabrielle Petit**, par CYR. VAN OVERBERGH, belle brochure, franco 0,25 ; 12 ex. franco 2,50 ; 100 ex. franco 16,25 fr
 - 2) **L'Heure a Sonné!** Tract Pascal Nouvelles par SAVONAROLE, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 27,50 fr.
 - 3) **L'Eglise et l'École.** Doctrine, Lois, Document, par le R. P. LALLEMAND, S. J. Prix franco 1,85 fr. ; 12 ex. franco 18 fr. ; 25 ex. franco 36 fr.
 - 4) **Le caractère Chrétien**, par le R. P. OLIVIER, franco 1,60 fr.
 - 5) **L'âge mûr et sa réhabilitation**, (Conférence donnée à la Fédération des Femmes Catholiques Belges) 1,00 fr.
 - 6) **Diagnostic et Traitement des âmes ou l'art de la Direction** par l'auteur des Communions Ferventes ; 8,50 fr., franco 9,00 fr.
 - 7) **Le Programme de l'Électrice communale**, par CYR. VAN OVERBERGH, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 26,25 fr.
- L'édition flamande sous presse, 0,15 fr. ; la douz. 1,50 fr. ; le cent 10 fr. franco 11 fr.

Vie du R. P. Lintelo, S. J. Apôtre de la Communion quotidienne, par le R. P. SEVERIN, S. J. 1 vol. in 8° 352 pages, portraits, 5 fr. ; franco 5,75 fr.

La Science et les Miracles de Lourdes, par le Docteur CUVELIER, 1,00 fr.

collectiviste des biens naturels s'exposerait à commettre une faute grave. Quiconque veut se faire une opinion sur la légitimité d'un projet de nationalisation des charbonnages, a le droit strict de relire les fortes pages que, dans son immortelle charte de l'Économie sociale catholique, l'illustre pontife a consacrées à la défense de l'appropriation privée des biens mis par la Providence à la disposition des hommes.

La place me fait défaut, ne fût-ce que pour résumer ici son argumentation si ferme, si solide, si décisive; nous ne pouvons qu'offrir aux méditations de ceux qui liront ces considérations les termes dans lesquels le Souverain Pontife condamne les doctrines collectivistes : « Pareille théorie, déclare-t-il, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier, si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social ». Et Léon XIII termine la longue démonstration qui suit par cette conclusion : « Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à réprouver, parce qu'elle est nuisible à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, parce qu'elle est contraire aux droits naturels des individus, et parce qu'elle jette la perturbation dans les fonctions de l'État et la tranquillité publique. Qu'il reste bien établi, par conséquent, que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée ».

Tel étant l'enseignement de l'Église par la bouche de ceux qui ont toute autorité pour parler en leur nom, nous osons croire qu'il ne se trouvera personne, ni parmi nos hommes d'œuvres, ni parmi nos économistes, ni surtout parmi nos parlementaires pour prêter son concours à la réalisation d'un projet qui s'inspire de doctrines collectivistes aussi formellement condamnées par la philosophie sociale catholique et par la Papauté.

Au reste, il est aisé d'établir que les critiques élevées dans cet enseignement s'appliquent d'une façon particulièrement topique à la nationalisation des mines.

En premier lieu, par le fait qu'il porte atteinte à l'appropriation individuelle des biens matériels, le projet ne permet plus à l'ouvrier d'acquiescer des actions des sociétés charbonnières et il lui ferme l'accès à la copropriété des charbonnages avec les droits de direction et de contrôle qu'elle comporte. Or, tout le monde sait que partout l'on prône actuellement l'actionnariat syndical ou individuel des ouvriers qui permet aux ouvriers de se faire entendre avec autorité et efficacité au sein des conseils d'administration et des assemblées générales d'actionnaires; ce système peut se réaliser du jour au lendemain sans difficulté, sans modification préalable du régime économique, tandis que les partisans de la nationalisation des mines ne peuvent fixer, même approximativement, l'époque à laquelle leur réforme pourra être mise sur pied et ils ne parlent pour le moment que d'un timide essai dans un petit charbonnage placé sous séquestre.

Nous ne pouvons croire, cependant, que M. Wauters, dont tout le monde reconnaît la loyauté, ne préconise la nationalisation des mines à longue échéance que pour détourner les ouvriers de l'actionnariat, dont maint meneur socialiste se déclare adversaire parce qu'il est de nature à aplanir rapidement les conflits au sein de l'industrie charbonnière.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que la propriété individuelle est la meilleure garantie de la liberté individuelle. Nos ancêtres l'ont proclamé dès longtemps : « Un peuple où la propriété individuelle serait inconnue, où tous les biens matériels seraient entre les mains de quelques capitalistes ou entre les mains de l'État — ce qui reviendrait au même, nous le démontrerons bientôt, — un peuple semblable serait inévitablement une nation d'esclaves. Quelques instants de réflexion suffissent pour acquiescer la conviction que l'aboutissement du collectivisme, c'est la servitude de tous, sous le joug de ceux qui fournissent à l'État les immenses capitaux qui lui sont indispensables pour mettre sur pied et entretenir sa vaste entreprise de socialisation de la production et de la consommation.

* * *

Pour terminer et sans prétendre d'ailleurs épuiser le sujet, nous voudrions présenter quelques considérations de fait.

Pour le moment, on se borne à faire une expérience au charbonnage de Wandre, qui est actuellement exploité en régie par l'administration des mines de l'État, sans que le Parlement ait été appelé à donner son assentiment à cette innovation tout à fait anormale et inattendue. Et l'on compte tirer de cet essai des conclusions favorables à la nationalisation des mines.

On semble ne pas se rendre compte qu'il s'agit en l'occurrence

d'une expérience de laboratoire : autre chose est, en effet, l'exploitation d'un puits, autre chose organiser la direction, la gestion et l'exploitation des 280 puits qui sont actuellement en activité dans le pays. Il y a autant de différence entre cette modeste entreprise et celle des mines socialisées, qu'il y en a entre la manœuvre commandée par un sergent-instructeur à une escouade dans la cour d'une caserne et l'élaboration du plan d'une bataille dans laquelle un Foch met en mouvement deux millions d'hommes.

Pour ne nous arrêter qu'à un point de ce problème vaste et complexe, se rend-on compte de l'importance des capitaux indispensables à la réalisation de pareil projet ?

N'oublions pas qu'il s'agit de racheter les charbonnages actuellement en exploitation ; car, M. Wauters n'est pas un bolcheviste brutal; adversaire d'une confiscation, il prétend indemniser ceux dont les capitaux ont servi à mettre à fruit les mines de charbon enfouies dans le sol. A-t-on chiffré la somme que représente cette opération ?

On parle de mettre en exploitation un jour les mines réservées du Limbourg. Or, personne n'ignore que les sociétés qui sont déjà à l'œuvre dans notre bassin houiller du Nord-Est y ont employé des capitaux énormes. Une seule d'entre elles, dont on peut dire qu'elle possède les administrateurs les plus capables et les ingénieurs les plus compétents et les plus consciencieux, s'est vue dans l'obligation d'élever son capital de premier établissement à cinq cents millions de francs, soit un demi-milliard.

Ce n'est pas tout encore ! Les sociétés charbonnières doivent disposer d'un fonds de roulement considérable pour payer les salaires, les frais des travaux d'entretien, de recherches, etc.

Or, nos charbonnages occupent en ce moment 157.000 ouvriers ; en comptant sur un salaire moyen de 25 francs pour 280 jours de travail, les salaires seuls représentent une dépense de 1140 millions de francs par an ; soit, en escomptant une certaine réduction des salaires, un milliard de francs.

En un mot, l'État devra donc disposer de plusieurs milliards pour indemniser les exploitants qu'il va déposséder et constituer le premier fonds de la Régie Nationale des Mines.

Incontestablement, il les demandera à l'emprunt et seule la haute finance sera en état de répondre à cet appel de fonds.

Mais elle ne fera pas à l'État belge une avance aussi imposante sans exiger des garanties sérieuses; et tout naturellement, les puissantes banques qui prêteront des fonds à la Régie Nationale feront en grand ce que la Société Générale et les établissements financiers patrons d'entreprises industrielles font actuellement : à tout le moins, elles se réserveront une situation prépondérante au sein du conseil d'administration national et des conseils de direction des charbonnages.

Ainsi, au lieu d'être la propriété des citoyens belges, nos exploitations houillères, si indispensables à la prospérité de notre industrie et à la sécurité du pays, tomberont entre les mains de la Finance Juive internationale.

Et nos 157.000 ouvriers houilleurs avec leurs familles en deviendront les esclaves.

Tel est l'aboutissement inévitable de la « nationalisation des mines ».

La Régie des charbonnages ne prépare pas de meilleurs jours pour les finances publiques.

Sous notre régime actuel, il arrive bien souvent que les actionnaires ne reçoivent aucune rémunération; un ministre d'État a essayé d'établir récemment, dans une série d'articles de journal qui ont fait autant de bruit que de scandale, que les charbonnages réalisent des bénéfices vraiment injustifiables au détriment des travailleurs. L'auteur de ces articles s'est borné à examiner les chiffres de l'année 1920 et il a oublié de mettre en présence de ces données les résultats des exercices antérieurs; erreur essentielle, car de cette comparaison serait sortie la preuve que la part des « capitalistes » dans les bénéfices des charbonnages est, si l'on établit une moyenne, souvent nulle et dérisoire, généralement minime. La raison en est que ces bénéfices sont souvent employés au renouvellement des installations, aux travaux d'entretien et de recherches, à des puits nouveaux, sans recourir à une augmentation de capital. Et il est inutile de démontrer que ces travaux profitent avant tout aux ouvriers dont on conserve ou perfectionne ainsi le gagne-pain.

Lorsque les mines auront été nationalisées et que l'État se trouvera débiteur des énormes capitaux qu'il aura empruntés pour réaliser cette transformation, il n'en sera plus de même. Devant les banquiers prêteurs, il ne pourra invoquer ni les travaux nouveaux à effectuer, ni parfois la circonstance que, dans l'ensemble, les charbonnages soldent leurs opérations en perte. En toute hypothèse, l'État devra assurer le service de ses emprunts et, si les citoyens ont payé le charbon

à bon compte de lourds impôts destinés à payer les intérêts et l'amortissement de la Dette publique leur feront infailliblement perdre le bénéfice de ce bon marché apparent.

Une fois de plus, l'étatisme, précurseur du collectivisme, se sera démontré générateur de graves mécomptes financiers.



LETTRE D'ANGLETERRE

L'offensive catholique de l'histoire

Voilà trente ans que je m'occupe d'histoire. Je l'ai beaucoup étudiée; et j'ai beaucoup publié. Au cours de ce long labeur, il y a une chose qui m'a toujours extrêmement frappé, et particulièrement lors de mes plus récentes recherches, l'attitude erronée généralement adoptée par l'historien ou le critique catholique vis-à-vis de l'histoire non catholique. Cette erreur peut se définir : l'erreur de la défensive perpétuelle (absolute defensive).

Un des principes élémentaires de la science militaire affirme que la défensive perpétuelle est sans valeur. La défensive n'a de sens que comme préparation à l'offensive. Se défendre toujours, c'est admettre la défaite finale, et cet axiome militaire est applicable par métaphore à presque toutes les autres formes de lutte. La défensive peut être utile pour gagner du temps, et donc recueillir les avantages que le temps peut apporter, tels que réserves, rétablissement des blessés, approvisionnement en munitions, changement des conditions atmosphériques, etc., etc.; mais si votre attitude reste toujours défensive, sans aucune intention d'offensive ultérieure, vous êtes perdu.

Or, il est incontestable que telle a été l'attitude catholique vis-à-vis de l'histoire, depuis au moins trois générations. Il est grand temps que pareil état de choses prenne fin. Tant qu'il dure, nous ne ferons aucun progrès dans le domaine de l'histoire. Certes, je ne prétends pas que le travail historique soit la principale manifestation de l'effort catholique, je dis seulement que cette manifestation — parmi la douzaine d'autres qui forment avec elle l'action catholique dans le monde moderne — est très importante. L'histoire, en effet, est pour la politique une leçon de choses, et comme la troisième dimension de l'expérience humaine. L'histoire fautive vicie toute la conduite politique d'un État.

* * *

Lorsque je rappelle que l'attitude des catholiques est restée si longtemps purement défensive, je n'oublie pas les innombrables petites attaques sporadiques, traduites généralement en langage violent (ce que je ne blâme pas) mais auxquelles manquaient la coordination et, en apparence du moins, un but bien défini. Il y eut beaucoup de vociférations contre l'ennemi; on l'exaspéra pas mal, mais ce n'est pas là l'esprit d'offensive. Ce n'est pas ainsi qu'on progresse. A vrai dire, une action dispersée et violente de cette espèce fait partie d'une attitude défensive. Elle n'en est même qu'un des côtés les plus faibles.

Pourquoi? Parce que, à proprement parler, ce n'étaient pas des attaques spontanées, mais de simples réactions contre

l'offensive ennemie. Elles sont une preuve que l'adversaire conserve la direction de la bataille.

Un catholique trouve quelque part un détail historique qui le blesse plus particulièrement. Il réplique furieux. *Il a été « manœuvré » par l'ennemi.* Il est tombé dans le traquenard.

L'esprit d'offensive suppose une tout autre structure intellectuelle. Il s'inspire de la victoire à remporter. Il embrasse le champ de bataille tout entier. Il cherche à pénétrer aussi avant que possible dans les intentions de son adversaire et s'efforce de connaître la puissance de ses moyens d'action.

Tout en tirant parti des moindres points faibles, il ne perd jamais de vue le but général à atteindre. Toute sa tactique tend vers ce but unique: l'effondrement de la puissance adverse.

Que signifient ces métaphores appliquées à l'histoire?

Il existe, à notre avis, en opposition avec l'interprétation catholique de l'histoire, une autre interprétation qui étaye — et qui fut, plus ou moins consciemment inventée pour étayer — une philosophie non catholique et partant anti-catholique. Voilà le mal, et notre but est précisément de substituer à cette interprétation erronée de l'histoire, l'interprétation catholique, seule véritable. Si nous y parvenons, c'est la victoire. Si nous parvenons à amener tout homme de culture moyenne à penser que l'Empire romain est le point de départ et le fondement de toute notre civilisation, au lieu d'admettre l'ancienne « hypothèse teutonne », si nous parvenons à lui faire comprendre que le grand événement des cinq premiers siècles est, non pas la décadence de l'Empire romain, mais sa conversion; si nous parvenons à lui faire admettre comme un fait établi que la civilisation occidentale et l'Église catholique sont une chose identique; si nous parvenons à créer en lui le sentiment que tout affaiblissement dans l'esprit, l'organisation ou l'influence catholiques, est le commencement d'un déclin de la civilisation elle-même, annonciateur de ruines futures; si nous parvenons à lui donner des idées claires, au lieu de notions brouillées au sujet de termes tels que « tolérance », « certitude », « liberté », ou « loi »; si nous l'amé- nous à traiter tout facteur social important — telles la race juive, la finance internationale, les sociétés secrètes, la corruption de la politique — comme des matières à continuelle discussion et non pas comme d'intangibles *tabous*; si, d'une manière générale, nous parvenons à rétablir cette disposition d'esprit vis-à-vis de l'histoire que possédaient nos pères et que nous retrouvons encore partout où l'influence catholique s'est maintenue intacte, alors, mais alors seulement, nous aurons gagné la bataille. Quelle conversion à opérer!

* * *

Par contre, soyez bien certains que si nous nous contentions d'une simple attitude défensive dans le domaine historique, elle nous vaudrait sur ce terrain une inévitable défaite intellectuelle. Et cette défaite entraînerait la perte de la bataille livrée par la Foi en Europe Occidentale. Alors se réaliserait cet avenir prédit par de trop nombreux et sagaces observateurs, membres ou non de l'Église: une Église de plus en plus restreinte avec une vie catholique de plus en plus dense. Perspective vraiment lamentable, même au seul point de vue humain, car elle signifierait la fin de l'Europe. Nos cités retomberaient dans le désordre d'abord, dans la barbarie ensuite.

Je disais que nous perdriions toute la bataille car, bien que la méthode historique ne soit pas le facteur le plus important dans la propagation de la Foi (c'est évidemment la conversion individuelle et la rectitude de vie), il en est pourtant un facteur

essentiel. Et cela, parce que l'attitude historique inconsciente d'une nation — je veux dire les idées reçues au sujet du passé par l'homme d'une culture moyenne — détermine l'atmosphère spirituelle de toute cette nation.

Il serait intéressant — si ce n'était trop long — d'examiner ici les raisons qui, après nous avoir jetés dans la défensive, nous y maintiennent depuis plus d'un siècle, quoique ces causes aient cessé d'agir, et qu'il n'y ait plus de raisons de persister dans cette attitude.

La raison principale réside dans le fait que l'Église « était en possession ». Toutes les nouvelles doctrines émanèrent de ses adversaires. « Étant en possession », elle était nécessairement exposée aux attaques, et à l'attaque, il faut bien commencer par répondre en se défendant. Une raison subsidiaire fut la lassitude. L'énorme effort réclamé par la contre-réforme — mouvement, au temporel, plus politique que spéculatif — épuisa l'énergie de ses promoteurs. La contre-réforme l'emporta, et largement, dans la lutte politique. Plus de la moitié des États Germaniques furent reconquis. La France, l'Italie, et le Sud des Pays-Bas furent préservés, ainsi que la vallée du Rhin et la Pologne. Mais, cette victoire partielle remportée, il s'ensuivit une sorte d'accalmie pendant laquelle les vainqueurs se reposèrent sur leurs lauriers. Quand, alors au XVIII^e siècle, surgit la nouvelle école historique qui devait se développer avec tant de vigueur au XIX^e, ils ne se levèrent pas pour conjurer le péril.

Deux autres causes de grande importance furent le développement industriel de sociétés à civilisation non catholique avec son éphémère mais étonnante création de nouvelles richesses et son accroissement de population, et, plus tard, les succès militaires de nations non catholiques, la Prusse notamment.

Aucune de ces causes n'agit logiquement, car il ne saurait y avoir de raisons pour croire que des résultats économiques ou militaires puissent nous convaincre de vérités abstraites, à moins d'avoir cette mentalité si pauvre et si embrouillée appelée : pragmatiste. Cependant, les répercussions de succès militaires ou économiques sont toujours très puissantes et en tout cas les effets furent indéniables. Toute la grande histoire de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle fut non catholique. L'adversaire eut l'initiative, la direction du combat, pendant bien plus d'une génération.

L'heure de reprendre cette initiative a sonné.

Comment ? C'est ce qui nous reste à examiner.

HILAIRE BELLOC.

LETTRÉ DU GRAND-DUCHÉ

Une crise sociale au Luxembourg

Le Grand-Duché de Luxembourg vient d'assister à un essai de mobilisation communiste. Le mouvement fut déclenché par le licenciement de quelques centaines d'ouvriers dans notre bassin minier. La crise économique, qui sévit depuis plusieurs mois dans tous les pays industriels du monde, ne s'était encore que très peu fait sentir dans le Grand-Duché, lorsqu'à la fin du mois de février dernier, les usines métallurgiques de Differdange, Rodange et Steinfort se déclarèrent forcées, faute de commandes, à procéder le 1^{er} mars à une réduction de leur personnel. Les syndicats socialistes, dont l'influence est malheureusement prédominante parmi la classe ouvrière luxembourgeoise, déci-

dèrent de s'opposer à cette mesure par la force. Ils conseillèrent aux ouvriers congédiés de rentrer le 1^{er} mars dans les usines avec leurs camarades se rendant au travail. Ce conseil fut suivi. Une fois installés à l'usine, les chômeurs commencèrent à s'y comporter en maîtres. Les conseils d'usine, entièrement aux mains des syndicats socialistes, prirent la direction du mouvement. Au lieu de concilier et d'aplanir les difficultés nées entre patrons et ouvriers, rôle que la loi leur avait assigné, ils commencèrent à usurper les fonctions des chefs de service et des directions, envahirent les bureaux et déclarèrent continuer l'exploitation pour compte des ouvriers. Sous la pression du syndicat socialiste des ouvriers mineurs et métallurgistes, le même mouvement s'étendit en peu de jours à toutes les usines et mines du bassin. Plus de 16.000 ouvriers cessèrent le travail. On chercha à entraîner également, heureusement en vain, les employés privés et les cheminots. En différents endroits on se bornait à une résistance passive, ou à la cessation pure et simple du travail. Dans certaines usines au contraire on alla jusqu'à commettre des actes de sabotage causant des dégâts très considérables.

Une pareille situation ne pouvait être tolérée un seul instant par les pouvoirs publics. Il s'agissait de protéger le droit de propriété et la liberté du travail contre les méthodes bolchevistes de cette singulière « action défensive », comme les meneurs de la grève aimaient à l'appeler. Les ouvriers rebelles furent donc chassés *manu militari* des usines et ces dernières occupées pendant une quinzaine de jours par la police et la force armée. Bientôt il devint manifeste que beaucoup d'ouvriers entrés en grève sous le coup de la terreur exercée par les chefs des syndicats socialistes n'attendaient qu'une occasion propice pour pouvoir reprendre le travail. La fédération des syndicats chrétiens avait protesté dès le premier moment, tant contre la tactique insensée des syndicats socialistes qui octroyaient à la classe ouvrière une grève à un moment où les patrons avaient plutôt intérêt à la cessation du travail, que contre les méthodes révolutionnaires employées pour faire aboutir le mouvement. Aussi déclarèrent-ils tout haut que, là où leurs membres, à cause de leur petit nombre, avaient dû, contre leur gré, quitter le travail, ils reprendraient ce dernier dès que la liberté leur en serait garantie par la force publique. Le Gouvernement alors proclama qu'il protégerait la liberté du travail contre toute atteinte. Ce fut pour les meneurs communistes le signal d'un soulèvement inouï des masses ouvrières. Le résultat faillit devenir tragique. Le 14 mars, jour indiqué par les usines pour la reprise du travail, des milliers d'ouvriers voulurent se rendre à leurs postes. Mais dès 4 heures du matin, tous les abords des usines étaient barrés par des masses de grévistes. Aux premiers rangs se trouvaient des femmes et des enfants. Ceux qui voulaient se rendre au travail furent conspués, bafoués, frappés. Les femmes surtout se livraient à de véritables scènes de sauvagerie. Un moment les forces militaires et de police furent perplexes. Elles ne savaient que faire de ces femmes et de ces enfants qui y avaient été placés à dessein. Elles demandèrent donc des instructions nouvelles auprès du Gouvernement. Ce dernier ordonna de maintenir l'ordre et de protéger la liberté du travail coûte que coûte. C'est ce qui fut fait dès le lendemain. La résistance fut vite brisée, sans que des victimes aient été à plaindre. Depuis ce moment le nombre de ceux qui reprenaient le travail allait toujours grandissant, si bien qu'à la fin du mois de mars les meneurs, faute de grévistes, durent décréter la fin de la grève.

* * *

Les résultats du mouvement furent, comme bien l'on pense, absolument négatifs pour les ouvriers. Les meneurs de la grève ne furent plus embauchés. Les étrangers, Allemands et Italiens, qui avaient pris une part très active à la grève, furent expulsés en grand nombre du territoire luxembourgeois. On avait pu constater en effet, que beaucoup de spartakistes allemands et de communistes italiens s'étaient faufilés dans les rangs de nos travailleurs et les avaient endoctrinés dans les idées et les méthodes bolchevistes. Un certain nombre de syndicalistes rouges ont dû comparaître et comparaitront encore en correctionnelle; ils ont été condamnés à de fortes peines du chef d'atteinte à la liberté du travail (art. 310 du Code pénal) et d'excitations directes à la désobéissance aux lois. Aucune des revendications des grévistes ne fut satisfaite. Mais le coup le plus sensible pour les responsables de la grève, ce fut l'abolition des conseils d'usine. Cette dernière institution, réclamée aujourd'hui par le syndicalisme de tous les pays, avait été créée par arrêté grand-ducal le 26 juillet 1920. Dans son article 1^{er}, cet arrêté définit le but des conseils d'usine de la façon suivante : Le conseil a pour mission de cultiver l'entente entre les patrons et les ouvriers en réglant également les affaires communes. Les travaux du

conseil et ses conférences avec la direction de l'établissement traiteront les questions relatives au bien matériel et moral des ouvriers. Ils auront égard notamment aux suggestions et propositions concernant le contrat de travail, les institutions de l'établissement et celles relatives à l'hygiène, les problèmes touchant les salaires et autres conditions de travail ».

Parmi les attributions de ces conseils relevons les plus importantes : les congés d'ouvriers sont portés à leur connaissance. En cas de renvoi sans motifs, le conseil d'usine est en droit de demander au patron les motifs du renvoi. Lorsque des changements doivent être introduits dans l'établissement qui exigent le renvoi, en grand nombre, d'ouvriers, le conseil doit en être informé au préalable et en temps utile. Le conseil d'usine doit être consulté lors de la fixation des salaires à forfait ou à la pièce d'un caractère permanent, de l'élaboration des contrats collectifs de travail, et du règlement des congés de repos et de l'apprentissage. Le conseil d'usine doit être entendu sur l'élaboration ou la modification du règlement d'atelier.

* * *

On peut juger par cette analyse que la nouvelle institution devait dans l'esprit du Gouvernement servir à l'établissement de rapports plus normaux entre patrons et ouvriers. L'institution aurait pu avoir des conséquences heureuses au point de vue de la pacification de la classe ouvrière. Elle était aux mains de cette dernière une arme efficace contre l'arbitraire et le bon plaisir qui malheureusement règlent encore trop souvent les relations entre ouvriers et patrons. D'autre part, la tâche du patronat en cas de conflit en était beaucoup simplifiée. Au lieu de devoir traiter avec une masse anonyme, indisciplinée, prompte à suivre à chaque instant le meneur le plus violent, il avait devant lui un conseil responsable, que la pratique journalière des conflits sociaux et l'observation continue des difficultés innombrables parmi lesquelles se débat une direction d'usine, devaient peu à peu assagir.

Hélas! le Gouvernement a dû constater une fois de plus qu'une institution sociale, excellente en théorie, peut faire faillite en pratique, si les hommes appelés à en profiter sont inférieurs à la tâche qu'elle leur assigne. *Quid leges sine moribus?*

La classe ouvrière luxembourgeoise, mal conduite et mal inspirée, avait délégué aux conseils d'usine les éléments les plus turbulents. Bientôt les conseils, au lieu de faciliter la collaboration entre le salariat et le patronat, contribuaient de leur mieux à dresser l'un contre l'autre ces deux facteurs de la production en ennemis irréductibles. Le Gouvernement, voyant ses bonnes intentions déçues, résolut donc de suspendre l'effet de l'arrêté du 26 juillet 1920. Il se réserva toutefois de le remettre en vigueur plus tard, mais modifié. Il profitera alors de l'expérience faite et tâchera de l'adapter aux institutions similaires existant ailleurs, notamment en Belgique. C'est avec ce dernier pays que nous sommes en train de conclure une union économique. Il est donc tout indiqué que nous adaptions autant que possible notre législation sociale à la législation similaire en Belgique. Au cours des débats auxquels la grève a donné lieu à la Chambre luxembourgeoise, les socialistes ont violemment attaqué l'attitude observée par le Gouvernement. Ce fut surtout la suspension de l'arrêté instituant les conseils d'usine qui suscita la colère socialiste. On insinua même que cette mesure avait été dictée au Gouvernement par les représentants diplomatiques de la Belgique et de la France. Cette assertion fut formellement démentie à la Chambre des députés par le ministre d'Etat, Monsieur Reuter. Cette accusation doit son origine au fait qu'avant la réunion, où le directeur général de l'Industrie et du Travail fit part à une délégation de grévistes de la mesure prise concernant les conseils d'usine, les ministres de Belgique et de France avaient rendu visite au ministre d'Etat. Au cours de cette visite, Monsieur Reuter avait informé MM. Lejeune et Mollard de la situation et des mesures envisagées par le Gouvernement. Les socialistes, au courant du fait, s'en emparèrent pour établir arbitrairement entre les deux circonstances une relation de cause à effet, suivant l'adage : *post hoc, ergo propter hoc*.

Dans la même discussion il fut reproché au Gouvernement d'avoir fait appel à l'aide des troupes françaises stationnées dans le pays depuis l'armistice. Comme le reproche a fait son chemin jusque dans la grande presse belge, il importe de tirer la situation au clair. Avant la guerre le Grand-Duché de Luxembourg était, en vertu de traités internationaux, dans l'état de neutralité désarmée. Aussi n'avait-il pas de service militaire. Un corps de volontaires de 250 hommes, école de recrutement pour la douane, la police et la gendarmerie, constituait sa seule force armée. Cela suffisait à ses besoins. Telle n'est plus la situation après la guerre. Le développement du mouvement social, notamment des organisations professionnelles, peut d'un jour à l'autre

mettre l'Etat aux prises avec des facteurs d'une puissance inconnue jusqu'alors. Pour que le pouvoir central puisse, en toute hypothèse, dominer les conflits sociaux même les plus violents, il est obligé de mettre son outillage policier et militaire à la hauteur de la tâche que le développement social moderne peut lui imposer. C'est ce que les autorités luxembourgeoises se sont mises en mesure de faire. Mais comme il s'agit de toute une organisation nouvelle à créer, opération qui demande des études et travaux préparatoires assez longs, le Gouvernement luxembourgeois a prié le Gouvernement français de laisser pendant un certain temps encore dans le pays un faible contingent de troupes jusqu'au moment de la réorganisation de notre milice. C'est dans ces conditions que les troupes françaises furent appelées au cours de la grève à collaborer avec les forces policières luxembourgeoises au maintien de l'ordre public. Il va sans dire qu'elles se retireront du pays sur première demande du Gouvernement, dès que le projet de loi portant introduction d'une milice sera liquidé et aura produit son effet. Le peuple luxembourgeois sera reconnaissant à la France pour l'aide désintéressée qu'elle lui a prêtée pendant cette période transitoire d'après-guerre, si pleine de dangers et de troubles.

* * *

Le bilan de l'offensive communiste dont je viens de retracer les différentes péripéties accuse, en dehors des postes au passif déjà énumérés à charge des grévistes, une perte sèche de 6 à 8 millions de salaires. Les pertes essuyées par le commerce et l'industrie pendant la durée du mouvement ne sont certainement pas moins importantes. Les seuls intéressés qui n'aient pas souffert de la crise, ce sont les employés du syndicat socialiste qui ont lancé les ouvriers à l'attaque. Leurs traitements n'ont pas chômé un seul jour. Les ouvriers n'ont pas manqué de s'apercevoir de la différence. Ils commencent à se détourner en masse de ces mauvais bergers qui pour des motifs politiques ont failli les conduire au désert. Par contre, le mouvement des syndicats chrétiens exerce une attraction de jour en jour grandissante sur les masses ouvrières. Inauguré il y a à peine six mois, le syndicalisme chrétien est devenu, aujourd'hui déjà, une force avec laquelle les socialistes doivent compter.

PIERRE DUPONG,
Avocat et député.



CHRONIQUE MÉDICALE

L'âme en médecine ou la revanche de Psyché

Qui ne connaît la boutade de Cabanis : « Je n'ai jamais rencontré l'âme sous mon scalpel » ? Boutade ! Non, hélas ! La médecine du siècle dernier avait fait de cette légèreté une déclaration scientifique. Elle a vécu de cette négation.

Balzac, dans un conte célèbre, daté de janvier 1836, *la Messe de l'Athée*, met en scène un chirurgien célèbre, Desplein, qui, par reconnaissance envers un Auvergnat auquel il doit le pain de sa jeunesse, fait dire quatre messes par an, auxquelles il assiste et où il prie tout en restant athée pur et franc. Ce sont les termes du romancier : « Desplein est habitué dès son jeune âge, écrit l'auteur, à disséquer l'être par excellence, à le fouiller dans tous ses appareils, sans y trouver cette âme unique, si nécessaire aux théories religieuses ».

La Messe de l'Athée est du commencement du dix-neuvième siècle. Desplein, sous un autre nom, existe toujours, mais il n'est plus toute l'élite médicale, parce que cette élite va très bien à la messe, s'agenouille et prie non pour le compte d'un Auvergnat, mais pour son propre compte. Madame Swetchine ne serait plus, en ce temps-ci, embarrassée de trouver un médecin croyant, elle qui disait, avec tant de bon sens : « Je veux, pour soigner mon corps, d'un homme qui croit à mon âme ».

A la veille de la guerre, le professeur Lavrand avait déclaré sans soulever de protestation dans le monde de la science : « A côté de la vie physique, il faut absolument tenir compte et grand compte de la vie psychique : soigner le corps est chose bonne et nécessaire, pas plus pourtant que traiter l'âme par une hygiène et une thérapeutique psychiques découlant des lois de la psychologie ».

Psyché a pris sa revanche des dédains de Cabanis ! Les savants de ce siècle commencé parlent tous de l'âme avec un respect qui a bien les allures d'un acte de foi.

* * *

Le laboratoire et la clinique travaillent la matière assurément et poussent énergiquement au progrès. Nous savons que la médecine est en avance sur la thérapeutique de 1836. Nous savons quelque chose de plus que Desplein. Il semble que la grande paire d'ailes, je parle de la foi, en me servant de l'expression de Taine, n'a pas été inutile à l'envol de la pensée scientifique.

Et nous voici en plein dans l'affirmation religieuse, en tout cas au moins spirituelle.

Je suis frappé, en lisant les derniers livres de médecine et de thérapeutique, de la place accordée à l'âme, comme animateur de la matière.

Le scalpel n'était décidément pas l'instrument qui convenait pour la découverte de cette puissance !

Dubois (de Berne), vers 1904, tout en se défendant de toute croyance positive, avait fait cette déclaration :

L'homme ne souffre pas comme l'animal. Il ne ressent pas seulement des sensations douloureuses brutes; il les exaspère par ses craintes, ses réflexions pessimistes. Souvent ce qu'on appelle son âme est plus malade que son corps et, parfois, cette souffrance morale qui succède à la maladie physique persiste, alors qu'un mieux réel est déjà survenu.

Depuis Dubois, pour lequel il n'est plus de drogues utiles hors de la psychothérapie, que de chemin parcouru par les maîtres de la science nerveuse surtout !

Le Docteur Pierre Janet (de l'Institut), dans ses Méditations psychologiques a des pages, des chapitres, des livres entiers qu'on croirait détachés des œuvres d'un Père de l'Église. C'est lui qui désigne au médecin, pour telle maladie, la méthode d'Ignace de Loyola (il ne dit pas Saint Ignace). C'est Janet qui conseille aux nerveux un directeur de conscience, toujours le même, parce qu'il sera mieux dirigé étant entre les mains d'un confesseur qui le connaît depuis longtemps. Avouez que rien n'est moins banal que ce professeur de psychologie au Collège de France qui, au lieu de mettre sur son ordonnance telle dose de bromure de potassium, écrit tout bonnement : allez donc à confesse ! et surtout n'erre pas d'un confessionnal à l'autre, allez autant que possible chez le même directeur spirituel.

Janet n'est pas seul de cet avis. C'est à l'envi, dirait-on, que les psychothérapeutes actuels recommandent à leurs malades une thérapeutique empruntée aux maîtres de la vie spirituelle.

Le carême et le jeûne, — qui ne le sait ? — sont célébrés par les praticiens les plus illustres comme les pratiques de la sagesse la plus élevée.

L'examen de conscience quotidien, à la fin de la journée, fait partie de l'arsenal de tel prince de la science nerveuse.

Je recommande aux méditations des penseurs, libres ou non, le chapitre où M. Ossip-Lourié, professeur à l'Université de Bruxelles, fait aux nerveux, l'éloge de la vie commune et du silence, tels qu'ils sont pratiqués dans les cloîtres.

Tandis que les imbéciles de l'anticléricalisme qui voudraient se faire passer pour des esprits forts, réclament l'abolition des couvents, comme contraires à l'esprit moderne, M. Ossip-Lourié écrit : « A notre époque de neurasthénie générale, tout pays civilisé devrait posséder des couvents laïques où les représentants des moteurs nerveux de la société puissent se reposer intellectuellement, et se ressaisir, en s'exerçant à un travail manuel ».

Des couvents laïques ! Poursuivons la citation : « Le fondateur de l'Ordre des Cisterciens (vulgairement dit : Trappistes) Benoît (480-543), grand psychologue de l'âme humaine, a compris l'immense utilité morale et hygiénique de la contemplation alliée au travail ».

Ne vous imaginez pas que ces principes soient de parade, des choses livresques tout au plus.

Les thérapeutes les plus courus mettent ces doctrines en pratique.

Il y a des années que Dubois a rayé de ses ordonnances toute pharmacie. Il fait de la psychothérapie et rien d'autre. C'est peut-être aller aux extrêmes. Il est des affections pourtant où cette méthode curative est la seule efficace. Il est avéré, par exemple, par la longue expérience du professeur Bernheim et de toute l'école de Nancy, que la psychothérapie constitue la seule thérapeutique rationnelle et efficace dans les affections du groupe hystérique.

Rien de plus facile que de guérir par le seul traitement moral l'hystérie, c'est-à-dire les crises de nerfs et la disposition à en faire.

La psychothérapie en est encore à ses origines. On sort à peine de l'ère des tâtonnements, des essais, et déjà les résultats sont surprenants. Le public est si étonné devant la rapidité de certaines cures, que le mot « miracle » court sur certaines lèvres. Réservons le mot pour d'autres objets.

* * *

Pendant de longues années, nous avons soigné les corps, comme si l'âme n'avait pas existé. Aujourd'hui, les praticiens eux-mêmes sont surpris. L'âme existait. Ils y croyaient, mais ils ne l'avaient jamais vue, parce qu'ils l'avaient cherchée, comme Cabanis, avec un instrument impropre à cette découverte.

Oui, l'âme existe, elle est puissante, et j'y crois.

J'y crois pour l'avoir vue passer, noire ou blanche, sur les fronts qui ont fait face au mien; apparaître, ou joyeuse ou pensive, ou désolée, au bord de ces yeux qu'un vieux poète appelait si joliment les fenêtres auxquelles elle s'accoude; parce que je l'ai sentie battante derrière la poitrine qu'interrogeait anxieusement mon oreille; parce qu'elle a frémi doucement émue, dans les mains que je serrais dans les miennes; parce que je l'ai entendue vibrer dans les paroles des lèvres humaines. J'y crois surtout parce que mes yeux m'ont attesté cent fois le peu que nous devenons tout à coup quand elle nous abandonne, qu'elle cesse d'être là présente, qu'elle s'en est allée dans ce pays lointain où vont les âmes quand elles quittent ce monde-ci.

Psyché, Psyché ! Comment donc avons-nous pu t'oublier ?

Docteur POL DEMADE.



Les idées et les faits

Chronique des Idées

L'art à l'index

J'applaudis au décret du Saint-Office qui, en condamnant les fous de Servaes, a vengé les délicatesses de l'art chrétien et les justes susceptibilités de la Foi, la Tradition et l'Évangile.

Loin de moi la pensée d'accabler l'artiste frappé par l'Index, on ne piétine pas un blessé. Qu'il se console par ailleurs, Rome ne grêle pas sur le persil, Rome ne s'en prend pas aux faibles. Veut-il un précédent honorable ? En 1573, Paul Véronèse, le prestigieux coloriste, alors dans tout l'éclat de sa renommée, est cité devant le Saint-Office et chapitré d'importance, pour s'être écarté dans la Cène de la tradition catholique.

Loin de moi la pensée de jeter la pierre à ces bons Pères Carmes de Vieux-Dieu (Anvers), héritiers du mécénat artistique, sinon de la sûreté de goût, des anciens Ordres, de ces Dominicains d'Anvers, par exemple, qui commandaient les mystères du Rosaire à une pléiade d'artistes, la Flagellation à Rubens. On fait ce qu'on peut.

Plus loin de moi encore la pensée de faire rebondir le décret romain sur l'estimable organisateur du dernier Salon d'art chrétien, qu'il ne faut pas même pour cet excès de candeur comparer à l'abbé Constantin.

Mais je conçois combien il est douloureux d'avoir rêvé de la rénovation de l'art, enfin définitivement arraché à la routine séculaire par une œuvre corsée d'âpre réalisme, pour aboutir à la trouvaille du Christ apache, dont la tête hirsute, embroussaillée, se hérissé des piquants du porc-épic, de ce type avachi, ravalé jusqu'à l'abject, gibier de potence, auprès duquel l'*Ecce homo* de Van Craesbeek, pantelant, lamentable et populaire, apparaît noble encore et divin.

Il y a là une méprise, une lourde méprise. Sans doute, Isaïe a dépeint l'Homme des douleurs sur lequel déferlent les vagues de toutes les iniquités du monde, couvert d'ignominie, ver de terre qui se tord sous le pied qui l'écrase. Certes, mais la poésie a ses procédés, ses libertés et ses lois, et la tradition picturale a les siens. Ne brouillons pas les genres, la pinceau n'est pas la plume, la palette n'est pas le lexique, la toile n'est pas le livre, la matérialisation de l'idée figée par la couleur n'est pas l'expression verbale autrement intellectuelle et presque éthérée.

C'est une erreur de ce genre que commettait la prétendue voyante de Loublande qui s'était avisée de faire transcrire à la lettre « le Cœur de Jésus déchiré par nos crimes » par un viscère sanguinolent, hideusement déchiqueté, charcuté, intolérable même à l'étal d'une boucherie, alors que la seule représentation admissible du divin Cœur est la forme non pas anatomique, mais schématique, stylisée, idéalisée, offerte en lumineux symbole.

* * *

Autre méprise, plus grave celle-là. La peinture religieuse n'est pas la peinture profane. Quand l'Église convie les arts dans ses temples à concourir au culte, elle leur assigne une destination sacrée. Quand elle confie aux artistes les champs pleins des surfaces murales à décorer, les rétables à illustrer, les stations de la *Via sacra* à interpréter, les verrières à faire resplendir, elle les investit d'un ministère, elle les charge d'une fonction sainte. Elle leur dit : « Par la pureté de la ligne, par la magie de la couleur embellissez la maison de Dieu, célébrez sa gloire et celle des saints, instruisez, édifiez le peuple chrétien. L'Église est le ciel en terre où se déroule la même liturgie, essentiellement la même qu'aux parvis célestes : soyez les évocateurs du ciel ! La cathédrale est la Bible du peuple : soyez-en les enlumineurs ! La cathédrale est l'Université du peuple : soyez-en les instructeurs en fixant dans vos œuvres l'enseignement de la chaire, le dogme et la morale ! »

Alors, faut-il s'étonner que pour maintenir l'art à cette hauteur et empêcher ses déformations, l'Église le régleme et le surveille ?

Elle ne tolère pas de contre-sens doctrinal, elle prohibe les inconvenances, elle proscriit l'insolite, même les innovations trop hardies, voire les restitutions archéologiques, comme les « turqueries » de James Tissot, qui déconcerteraient les simples par un écart notable des formes traditionnelles.

Voilà ce que l'Église a toujours pratiqué, voilà ce que les Papes, tenant la main à la discipline, extirpant les abus, réagissant notamment contre la Renaissance trop imprégnée de paganisme ou de mièvrerie, ont sagement décrété : tels Jean XXII en 1326, Sixte V en 1586, Urbain VIII en 1631, Clément XII en 1739, Benoît XIV en 1744, Pie VII en 1821, Pie IX en 1869, Léon XIII en 1897. Voilà l'antique législation burinée en une formule lapidaire par l'article 12 du canon 1399 dans le nouveau Code : « Sont interdites de plein droit les images de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Anges et des Saints, imprimées de quelque manière que de soit, si elles sont étrangères à l'esprit et aux décrets de l'Église ».

Ah ! il me semble qu'on peut lui faire crédit et s'abandonner à sa tutelle. C'est elle qui lutta pendant plus d'un siècle et versa le sang de ses martyrs pour revendiquer la liberté des images saintes contre la barbarie des empereurs iconoclastes ! C'est elle qui fut à toutes les époques la protectrice éclairée des artistes, la gardienne vigilante du beau et elle peut se vanter à juste titre d'être la Mère et la Reine des Beaux-Arts.

Faut-il relever en terminant une singulière apologie du *Chemin de la Croix* de Servaes ? Cet art rude, ce dramatisme profond, ce réalisme poignant, c'est du moyen âge !

De quoi parle-t-on ? On joue à la raquette avec ce mot de « moyen âge » : tantôt c'est une flétrissure dont on marque tout ce qui est godiche et difforme, tantôt c'est une louange qu'on décerne à toute originalité puissante. Encore une fois de quoi parlez-vous ? Des peintures des catacombes, vénérables débris où s'accuse une étonnante pureté de ligne ? Des formes hiératiques et rigides de l'école byzantine ? Des fresques romanes au dessin raide et conventionnel ? Des rétables, vitraux, panneaux de l'âge gothique où la naïveté de l'archaïsme a si vite cédé le pas à la sublime noblesse de Cimabué, de Duccio, de Giotto, des grands Primitifs Memling et Van Eyck ?

Assimiler à ce réalisme médiéval les débauches du réalisme où se vautrent sans vergogne nos modernes barbouilleurs, rapprocher de ces œuvres palpitantes de foi, jusque dans la gaucherie et l'ingénuité des types, ces représentations du Christ où le nimbe de la divinité s'éteint dans la plus basse trivialité, c'est faire rimer hallebarde et miséricorde !

Vous êtes féru de réalisme poignant, empoignant, brutal, truculent, débraillé, contorsionné, épileptique, ah mais ! malgré les prohibitions légales il roule encore, peut-être, quelque arsouille au ruisseau... voilà ! Mais de grâce, ne touchez pas au divin.

Vous voulez rénover l'art chrétien. Lassé des transcriptions sans âme et des formules d'école, vous voulez retourner à la nature vue avec la naïveté des yeux neufs, c'est bien, mais ne rompez pas avec la discipline, l'enseignement des Maîtres ; unissez à la ferveur des primitifs la doctrine classique ; soyez de votre siècle, oui, mais en même temps, selon le mot profond de Bonald, soyez de tous les siècles.

En attendant, au nom de tous les amis du grand art, laissez-moi dire à l'Église, gardienne de l'Ordre dans tous les domaines : Merci !

J. SCHYRGENS.

Une coquette est plus aisée à marier qu'une savante ! car pour épouser une savante, il faut être sans orgueil, ce qui est rare, tandis que pour épouser une coquette, il ne faut qu'être fou, ce qui est commun.

J. DE MAISTRE.

ITALIE

Un baptême d'importance

— Ah non ! vous n'allez tout de même pas nous entretenir d'un baptême dans votre chronique italienne !

— Comme vous, j'eus un sursaut d'étonnement à constater l'importance que prenait un si petit événement dans un grand journal catholique de Bologne, *l'Avvenire d'Italia*.

Et pour m'expliquer pareille disproportion, je lus l'interminable compte rendu.

* * *

Bologne est pavoisée. La foule des grands jours a envahi les rues qui vont de la place Aldrovandi à la cathédrale. La police refoule les curieux sur les trottoirs. Des fenêtres, des balcons, des terrasses, les têtes se penchent par milliers pour voir déboucher le cortège. Le voici. Sociétés sportives, mutilés, anciens combattants, fascistes défilent fièrement. Suivent quelques autos. La dernière est entourée, comme d'une garde d'honneur, d'une compagnie de fascistes. Sur la voiture pleuvent et s'amoncellent les fleurs blanches enrubannées aux couleurs tricolores. La foule, prise d'une émotion d'autre nature que dans les manifestations ordinaires, n'acclame pas bruyamment. On entend parfaitement la sonnerie puissante et sourde du vieux bourdon municipal.

Le personnage qui est l'objet de ces glorieux hommages est un enfant nouveau-né, la fille posthume du capitaine Giulio Giordani. Ce nom, il y a quelques semaines, était inconnu des quatre-vingt-quinze centièmes des Bolognais. Mais depuis que celui qui le portait est tombé sous le poignard des gardes rouges, il est devenu le symbole étincelant de la réaction patriotique contre le bolchevisme.

A l'entrée de la cathédrale, l'héroïne — si on peut dire — de la fête fut accueillie par le général Sani avec son chef d'état-major le colonel Scinneca et l'officier d'ordonnance le lieutenant Sani, Mgr Pranzini, vicaire-général (bon ! me dis-je ici, l'évêque de Bologne n'a pas cru devoir rehausser la cérémonie de sa présence, il a bien fait, tout cela me semble quelque peu exalté), Mgr Palloti, Mgr Grazia, des chanoines, des députés, des sénateurs, des représentations de l'Association catholique de la Jeunesse italienne, de l'Union nationale des démobilisés, du Parti Populaire, etc., etc....

Mais je me suis réjoui trop tôt de l'abstention épiscopale. Tandis que l'orchestre et la chorale exécutent une œuvre de maître, voici que Son Éminence fait son entrée solennelle...

Le Cardinal conféra lui-même le baptême. Puis, dans une éloquente allocution, il souhaita à la nouvelle baptisée santé, force et beauté du corps et de l'âme.

* * *

Nous avons voulu rapporter ces manifestations à tout le moins étonnantes pour nos mentalités septentrionales, parce qu'elles nous ont paru très significatives au point de vue de la situation politique actuelle et de ce courant nationaliste et réactionnaire qui entraîne l'immense majorité du peuple italien.

Le Parti Populaire

D'après certains informateurs, la situation politique italienne ne serait guère moins défavorable au Parti populaire qu'au Parti socialiste, et le décret de dissolution de la Chambre aurait été dirigé à la fois contre l'un et contre l'autre. *La Revue Universelle* du 15 avril, dans les *Faits de la quinzaine*, annonce en ces termes la dissolution de la Chambre: « On parle d'élections générales auxquelles procéderait M. Giolitti contre l'extrême-gauche et contre ceux des catholiques « populaires » qui se sont livrés à une surenchère démagogique détestable ».

Nous est avis que le chroniqueur de la *Revue Universelle* fait là, entre le Parti populaire, ou du moins entre certains membres du Parti populaire, et le Parti socialiste un rapprochement inadmissible, et qu'il prononce au sujet de la politique des catholiques italiens un jugement par trop sommaire.

S'il voulait y réfléchir, il avouerait commettre à leur égard une erreur et une injustice semblables à celles contre lesquelles lui et ses amis se sont fréquemment élevés avec énergie dans *l'Action française* et dans la *Revue Universelle*: la mise en parallèle, par les orateurs du Bloc national, des extrémistes de droite (royalistes) et des extrémistes de gauche (socialistes révolutionnaires).

Sans doute, les doctrines et la politique du Parti populaire en matière sociale, et spécialement dans la question agraire, sont excessivement hardies et il n'entre pas dans notre intention de les défendre ou de les prôner. Mais entre les plus audacieuses de ses théories ou de ses interventions pratiques et celles dont les socialistes sont coutumiers, il reste une marge spacieuse, que vous pouvez bien apercevoir et que vous ne devriez pas supprimer si aisément.

On l'a bien vu, par exemple, lors de l'occupation des usines de Lombardie en juin et juillet 1920. Les populaires étaient partisans comme les socialistes, bien qu'en vertu d'autres principes, du contrôle syndical et, en plus, de la participation ouvrière à la gestion des entreprises. Mais tous, sans exception, et immédiatement, ils se sont prononcés contre l'occupation.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que le programme et l'action du Parti populaire s'inspirent des principes chrétiens; que son fondateur et, actuellement encore, son chef incontesté, est un prêtre respectable, l'abbé Sturzo; que dans les questions qui touchent à la doctrine et à l'action catholiques ses adhérents se conforment aux enseignements et aux directives du Pape et des évêques.

Il n'est donc pas juste d'envelopper dans une même formule de mépris ces bons citoyens et ces bons catholiques avec les socialistes italiens dont les meurtres, les incendies et la complète anarchie ont à la fin révolté la nation.

* * *

Question de fait, maintenant. Serait-il vrai que la dissolution de la Chambre est destinée, dans l'esprit de Giolitti, à porter un coup fatal au Parti populaire en même temps qu'au Parti socialiste ?

Voici une réponse qui nous paraît apodictique :

Une des plus énergiques campagnes du Parti populaire est celle qu'il a menée, soutenu par toutes les organisations catholiques, pour la liberté scolaire.

Il est parvenu à faire déposer un projet de loi instituant un même examen obligatoire pour tous les étudiants de l'enseignement moyen. Jusqu'ici, les étudiants des établissements privés étaient soumis à un examen officiel, tandis que les élèves des instituts officiels étaient examinés uniquement par leurs professeurs. Ce qui constituait une criante inégalité.

Le projet de loi du Parti populaire échoua en commission quelques jours avant la dissolution de la Chambre. Il n'a pas eu le temps de venir en discussion publique.

Or voici en quels termes le premier Ministre fait, dans son rapport au Roi, allusion à ce projet :

Une nouvelle orientation devra être donnée au plus puissant facteur de civilisation, de grandeur morale et de prospérité nationale : l'école. Des habitudes et des préjugés invétérés et des intérêts particuliers ont empêché jusqu'à présent cette réforme, bien que l'opinion publique et les maîtres les plus compétents en aient proclamé l'urgence depuis longtemps. Elle s'impose à tous les degrés de notre enseignement, mais surtout à notre enseignement moyen, qui ne répond plus aux nécessités de la vie moderne.

Singulier phénomène, des hommes qui, dans les autres domaines, invoquent la liberté, et qui, dans celui de l'école, la combattent. L'État doit avoir la haute direction de l'enseignement. Il doit le contrôler efficacement par un examen officiel imposé à tous. Mais il ne doit pas décourager les efforts légitimes et utiles de l'initiative privée.

Le problème de l'enseignement ne fut jamais envisagé sérieusement par le Parlement italien. Espérons que le corps électoral va en imposer l'étude et la solution à la nouvelle représentation nationale.

Si M. Giolitti était du Parti populaire, on serait tenté de l'accuser d'avoir fait de l'électoratisme dans son rapport au Roi.

Appréciation qui diffère un peu, il faut le reconnaître, de celle de la *Revue Universelle*.

LOUIS PICARD.

On s'abonne
à
La revue catholique
des idées et des faits
60, rue Vital Decoster, Louvain

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

ANGLETERRE

Politique et Religion

Les catholiques anglais sont très agissants sur le terrain de la politique internationale ; et comme, dans leur idée, les questions mondiales sont toujours des questions catholiques, parce qu'elles touchent de quelque côté à la religion, on ne doit guère s'étonner qu'ils demandent aux autorités ecclésiastiques de guider leur action. C'est pour répondre à cette attente que le Cardinal Bourne s'est prononcé sur le problème de la paix. Avec cette franchise, qui donne une force singulière à la pensée anglo-saxonne, il a fait justice d'un des principes wilsoniens qui sont cause de la paix instable dont souffre le monde :

« A cette époque, dit l'éminent archevêque, où l'on proclame avec insistance les droits des nations, et leurs titres à la self-détermination, il importe que les catholiques se rappellent, et rappellent à ceux qui veulent les écouter, qu'il y a des droits plus élevés, qui ne se peuvent négliger ; que les nations ont aussi des devoirs les uns envers les autres ; et qu'elles ne peuvent exiger leurs droits, même justes, au point de mettre inutilement en péril la tranquillité de la grande fraternité des hommes.

Il est vrai, autant pour les nations que pour les individus, que Dieu a rendu les hommes et les peuples dépendants entre eux et cette vérité est entrée dans le domaine des faits par la prédication universelle de l'Évangile.

Le sophisme (cath-word) de self-détermination mal défini et mal interprété, a déjà causé des dommages considérables à l'Europe, parce qu'il a fait penser aux hommes que l'unité de race peut, à elle seule, déterminer en toute sécurité les frontières politiques d'un pays, sans tenir compte des conditions géographiques, historiques, sociales et économiques, qui entrent pour une si large part dans la formation, la délimitation et la constitution définitive des nations.

Il ne faut pas oublier, en outre, que la self-détermination, conduite à sa conclusion logique, peut entraîner, aux Indes et en d'autres pays non chrétiens, la destruction du christianisme et l'interdiction de prêcher l'Évangile. Certains agitateurs en ont déjà tiré cette déduction, qu'ils ont réduite en formules qui ne manquent guère de clarté. »

Ces paroles vigoureuses, méritent d'être pesées par ceux qui sont appelés, ou qui se croient appelés (il y en a tant de nos jours) à exprimer des opinions sur les affaires publiques. Il est aisé d'isoler un facteur donné d'un problème, et de lui prêter une valeur exclusive, qui en fasse une fausseté. Mais quant à rétablir dans leur valeur réelle les divers facteurs d'une question, et à concilier leurs droits respectifs, c'est l'art du véritable homme d'État.

* * *

Le Cardinal Bourne a écrit au Premier Ministre anglais une lettre sur la question d'Irlande, dont voici la teneur :

« Cher Monsieur Lloyd George, — Nos évêques viennent de tenir leur assemblée annuelle cette semaine, et il est superflu de vous dire qu'ils sont gravement préoccupés de l'état de choses en Irlande. Ils ont le sentiment, que le bon renom de l'Angleterre a souffert du fait d'incidents terribles, auxquels il est impossible de trouver une explication ou une justification. Ils me prient de vous représenter combien il importe d'écarter tout ce qui peut servir de fondement aux accusations, précises et fréquentes, de représailles exercées par les forces de la Couronne sur des personnes parfaitement innocentes. Dans cet ordre d'idées, ils sont convaincus que le retrait immédiat des troupes auxiliaires serait un grand pas vers l'entente et la restauration de l'ordre public. Chaque semaine ajoute aux difficultés de la situation. Les évêques ont confiance dans le gouvernement pour arrêter sans retard les mesures qui peuvent conduire à une réconciliation prompt et durable, si vivement désirée par tous les hommes, sans distinction d'opinions politiques. Croyez-moi, cher Monsieur Lloyd George, sincèrement vôtre.

FRANCIS CARDINAL BOURNE,
Archevêque de Westminster. »

Dans une interview accordée à un journaliste américain, le Primat d'Angleterre a déclaré que, s'il jugeait nécessairement la situation du point de vue anglais, il n'en était pas moins d'accord avec la majorité des évêques irlandais et que, s'il avait condamné les actes de violence du Sinn-Fein, il avait condamné les représailles au même titre. Per-

somme ne peut passer outre à la loi morale, et la fin ne justifie pas les moyens.

« L'Irlande est dans son droit lorsqu'elle demande l'autonomie, dit Son Éminence, mais sa principale faiblesse se trouve dans les actes de violence, comme la principale faiblesse du parti opposé se trouve dans les représailles. Je pense qu'une bonne volonté mutuelle peut rendre la solution plus aisée qu'on ne pense. Je m'efforce d'aplanir les voies à tous les Anglais qui ont autant de sympathies que moi pour les aspirations légitimes de l'Irlande. Le peuple anglais, dans son ensemble, est actuellement favorable à la cause irlandaise. Et d'autre part, l'immense majorité des Irlandais ne désire pas se séparer de l'empire en matière de défense commune et de politique internationale. La protection de l'empire est d'une importance égale pour l'Irlande et pour nous ; et, ce point acquis, je suis partisan de l'autonomie irlandaise dans la mesure où les Irlandais la désirent eux-mêmes. Je voudrais que l'Irlande eût confiance dans l'Angleterre et que l'Angleterre eût confiance dans l'Irlande, parce que j'aime les deux pays et que j'aime la justice et la paix. »

S. E. le Cardinal se trouve en ce moment à la tête du mouvement de réconciliation commencé par l'épiscopat irlandais ; et il est permis de voir un indice de la réponse qu'il trouvera auprès du gouvernement anglais, dans la nomination de Lord Edmund Talbot comme vice-roi d'Irlande. Lord Talbot, comme on sait, est le frère de feu le duc de Norfolk, premier pair d'Angleterre et chef politique des catholiques anglais. Son caractère de catholique (1) lui donnera cet avantage d'être en rapports directs avec les membres de la hiérarchie ecclésiastique en Irlande. Toutefois, d'immenses difficultés pèsent encore sur la tâche qu'il assume. Ces difficultés demeurent si considérables, que plusieurs journaux anglais ont exprimé l'avis que si Lord Talbot a accepté les fonctions de vice-roi, c'est qu'il a reçu du gouvernement anglais des garanties en vue de l'orientation de la politique vers la conclusion d'une Trêve de Dieu. Puissent les efforts des hommes de bonne volonté aboutir à la paix entre les deux nations !

F. W.



AUTRICHE

Le problème de l'annexion

La diète tyrolienne avait décidé d'organiser un referendum dans le pays, le 24 avril, au sujet de l'annexion. Très probablement, le résultat aurait été favorable à l'Allemagne. En même temps, on signalait ailleurs, notamment à Vienne, des manifestations dans le même sens. Cette agitation vient de provoquer une démarche de l'ambassadeur de France, ne laissant aucun doute au gouvernement autrichien sur l'attitude que la France, ainsi que l'Angleterre et l'Italie, prendraient dans le cas où pareille agitation se poursuivrait.

Le chancelier, Dr Mayr, a très clairement défini ces jours-ci, les éléments du problème. « D'après le traité de paix, disait-il à l'Assemblée nationale, la Ligue des Nations doit décider de notre annexion éventuelle à l'empire allemand. Actuellement, la Ligue des Nations a été chargée de nous remettre à flot. La solution simultanée des deux questions est contradictoire et nous ne pouvons pas, si le gouvernement veut être pris au sérieux, demander à la fois l'un et l'autre. »

Quant à la solution du problème, voici comment le chancelier se l'imagine.

Au cours des négociations actuellement engagées en vue d'obtenir le secours de l'Entente, il n'est nullement désirable d'insister sur la possibilité ultérieure de l'annexion et de mettre cette question à l'avant-plan de l'opinion publique. Si, cependant, les pourparlers devaient avoir un résultat négatif, il est évident, et on le sait à Londres et à Paris, que nous n'hésiterions pas à chercher du secours pour nos misères là où l'article 88 du traité de S. Germain nous suggère de le chercher : en Allemagne.

Ces paroles du chancelier, couvertes par les applaudissements

(1) C'est la première fois qu'un catholique est appelé aux fonctions de lord-lieutenant d'Irlande. Cette fonction ainsi que celle de lord-chancelier restaient fermées aux catholiques. Le Home Rule en vigueur depuis trois mois supprime cette incapacité en ce qui concerne le poste de vice-roi d'Irlande.

unanimes de l'Assemblée nationale, traduisent, exactement me semble-t-il, l'opinion publique en Autriche.

Telle est l'attitude en face de l'étranger. Elle n'est pas inspirée simplement par une tactique, assez facile à comprendre, mais elle paraît répondre à un sentiment réel et général de la population.

* * *

Cependant vis-à-vis de l'annexion elle-même, l'opinion publique ne présente pas la même homogénéité. Rappelons-nous que le pouvoir centralisateur de Vienne et de Buda-Pesth, a exaspéré les peuples de la Monarchie, à une époque où partout le sentiment national s'éveillait. La lutte des races fut vive en Autriche-Hongrie, et, après le démembrement de l'empire, elles se gardent rancune de l'oppression mutuelle.

Travaillée depuis de longues années par le pangermanisme, alliée de l'Allemagne impérialiste, l'Autriche a subi profondément l'influence prussienne et le nationalisme racique y est puissant. Aussi, s'est-il exprimé dans un parti allemand dont l'objectif principal, dans l'ancienne monarchie, était la défense du « Deutschtum », partout où il semblait menacé dans ses privilèges : depuis la révolution, ce parti, toujours assez important, s'est fait l'agent officiel de la propagande en faveur du rattachement à l'Allemagne. Admirateurs enthousiastes de la Kultur allemande, emportés par l'idéologie nationaliste vers leurs frères de race, ils considèrent l'Autriche comme une irredenta et rêvent de constituer, par le rattachement au grand empire, une puissance prussienne exclusivement allemande.

Leur mentalité est ainsi caractérisée par un Allemand, Oscar A. H. Schmitz : « Rien n'exaspère autant ces grossdeutschen autrichiens que de leur parler avec faveur de l'Autriche. L'Autriche, les Habsbourg, l'Eglise et la noblesse, tout est critiqué amèrement, voire même grossièrement insulté; l'Allemagne, les Hollenzollern, le Protestantisme, et la libre-pensée bourgeoise, sont choses saintes auxquelles on ne peut toucher; pourtant ceux qui pensent ainsi, sont des autrichiens catholiques, et, bien souvent, des ex-fonctionnaires de l'ancienne monarchie. Ce patriotisme à rebours est un des plus grands paradoxes de ce pays qui en compte tant ».

Ces pangermanistes qui sont l'âme de l'agitation en faveur du rattachement de l'Autriche à l'Empire allemand, se préoccupent fort peu de savoir si la réalisation de leur rêve assurera à l'Autriche le ravitaillement et les ressources dont elle a si grand besoin et, bourgeois pour la plupart, ils soutiennent les socialistes parce que les aspirations de ceux-ci tendent au même but. Il est certain que la paix très dure faite par l'Entente à l'Autriche, les conditions excessivement difficiles de l'existence d'une part, et d'autre part le souvenir de la guerre faite en commun contre un même ennemi, sont habilement exploités pour exciter dans le peuple l'amour de l'Allemagne.

Il s'y ajoute que, transformée depuis la révolution en république et gouvernée par des socialistes, l'Allemagne a acquis un prestige nouveau pour les masses populaires.

Le rattachement à l'Empire aurait, en outre, aux yeux des républicains farouches, l'avantage assez obvie de résoudre très simplement la question dynastique (1).

Par contre, la catholique Bavière, la réputation du centre allemand, fascinent également certains chrétiens-sociaux, résolument ralliés à la république ou rêvant de la restauration monarchique, possible peut-être en Bavière, mais vouée à l'insuccès en Autriche.

Telles sont les forces politiques, économiques, sociales, religieuses qui poussent au rattachement. Elles ont toutes ce fond commun de nationalisme racique qu'on a développé à l'envi et qui, fomenté par les uns, subi par les autres, entraîne presque toute la nation dans une voie sans issue, vers la débâcle totale.

Ajoutons que tant les pangermanistes que les socialistes et les chrétiens sociaux, trouvent en Allemagne des sympathies empressées et que des divers camps de la Grande Patrie partent constamment des suggestions et des appels aux « frères d'Autriche ».

(1) D'accord avec les pangermanistes, les socialistes avaient proposé une loi, dirigée contre les Habsbourg, punissant sévèrement les exilés qui reviendraient dans la république, ceux qui y favoriseraient leur séjour ou ne les dénonceraient pas; ceux aussi qui feraient valoir des titres ou revendications contraires à la Constitution et dans le but de nuire à la république. Après un débat mouvementé, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 15 avril, a rejeté ce projet par 85 voix contre 84.

* * *

Il faut reconnaître, cependant, qu'en Autriche, et même en Allemagne il reste des hommes assez perspicaces pour voir que le rattachement pur et simple à l'Allemagne serait, à l'heure actuelle, une folie. C'est surtout parmi les chrétiens-sociaux qu'on les rencontre.

Aux pangermanistes de toutes nuances, ils opposent d'abord la dure nécessité, l'extrême urgence de la reconstruction économique et financière. Dans l'état actuel des choses, il est évident que, seule, l'Entente peut porter efficacement secours à l'Autriche. Et, à ce point de vue, ils élèvent de graves accusations contre leurs adversaires.

« On aurait pu éviter la situation actuelle et il est pour le moins partial de prétendre que seule l'Entente est cause de notre misère. Non, ce n'est pas uniquement sa politique antinaturelle, antihistorique et sottement séparatiste, politique d'ailleurs préparée dans les divers états nationaux par les protagonistes des principes modernes; non, ce n'est pas uniquement la politique de l'Entente qui est cause de nos misères; c'est la politique de ceux qui ont contribué en notre pays à rendre l'existence impossible. N'avons-nous pas entendu bien des fois, affirmer qu'il fallait absolument mettre notre état dans l'impossibilité de vivre, afin qu'il soit obligé de se rattacher définitivement à l'Allemagne » (1) ?

En outre, font-ils encore remarquer, même au point de vue nationaliste allemand, le rattachement, à l'heure actuelle, serait indésirable. Car enfin, l'ancien empire allemand ne comprenait pas que des États de langue allemande. Une fois entrée dans l'Empire, l'Autriche en devient une province insignifiante, sans aucun lien possible avec les pays qui pourtant, autrefois, en faisaient partie. D'ailleurs, l'Autriche, avant-garde de la civilisation allemande, Vienne, centre « cultural » de tous les pays du Danube, n'est-elle pas toute désignée pour être le chaînon qui reliera harmonieusement les pays slaves de l'Est au grand pays du Centre? « Seule, l'Autriche allemande fédérée au monde slave et magyare et conservant fidèlement ses traditions et sa civilisation particulière, au lieu d'être absorbée dans l'Empire et d'y être nivelée, seule cette Autriche peut constituer le pont qui doit relier l'Allemagne aux nouveaux pays du Sud-Est » (2).

Les conditions géographiques, les relations économiques, la mentalité, les habitudes et enfin et surtout l'histoire, tout porte l'Autriche à garder son autonomie et à chercher dans les anciens États de la Monarchie du Danube, des intelligences suffisantes pour réorganiser, autour d'elle, une entente profitable à tous. Que si, à l'heure actuelle, les passions nationalistes empêchent encore une fédération politique des divers États il est urgent, néanmoins, de reprendre avec eux les relations commerciales d'antan. « C'est à l'Est, et non pas au Nord, que se trouvent les pays qui peuvent nous nourrir : l'Allemagne ne peut pas même suffire à ses propres besoins. La Hongrie, la Slavonie, la Croatie, la Serbie et, au delà, la Roumanie, ont des produits agricoles en abondance. C'est là que nous sommes allés les chercher autrefois et les habitants y ont besoin de nos produits commerciaux et industriels : le bon sens nous oblige, eux aussi bien que nous, à renouer aussitôt que possible des relations économiques et commerciales qui ont duré des siècles » (3).

Entente économique d'abord, fédération politique ensuite des anciens États danubiens qui ont exprimé dans la pragmatique sanction le besoin qu'ils avaient les uns des autres, par la promesse de secours mutuels en cas de danger. Les divisions profondes de l'heure présente sont, espère-t-on, le résultat de sentiments exaspérés et d'une politique qui ne pourra subir l'épreuve du temps. Une époque viendra où, après les secousses de la guerre, les divers États, bien établis et organisés, s'entendront désormais et formeront cette vaste confédération des pays du Danube vers laquelle l'ancienne Monarchie aurait dû évoluer sans guerre, et sans révolution.

* * *

Aussi, n'est-ce pas sans amertume que les catholiques d'Autriche reprochent à ceux d'Allemagne de mettre l'Autriche en danger de ne pouvoir remplir la mission civilisatrice que la Providence semble lui avoir assignée. La propagande que font les chefs du centre allemand en faveur de l'annexion, est une manifestation, dit-on en Autriche, de cette mentalité trop répandue en Allemagne, de tout subordonner à l'intérêt national et de ne pas attribuer à l'idée catholique la place qui lui revient dans l'activité sociale et politique : les catholiques

(1) Dr SCHÖPFER, Discours à la Diète du Tyrol, 20 janvier 1921.

(2) FÖRSTER, « Mein Kampf gegen das militarisch und nationalistisch Deutschland ».

(3) Dr SCHÖPFER, l. c.

allemands exagèrent l'importance de la parenté de race et semblent souhaiter que, pour des satisfactions nationalistes, nous, Autrichiens catholiques, nous nous mettions en danger de subir de graves dommages au point de vue religieux. Car, voici quels seraient les effets du rattachement: « *En Allemagne, le protestantisme est actuellement plus puissant que jamais : la désannexion de l'Alsace-Lorraine et d'autres territoires a encore renforcé l'infériorité des catholiques. Le rattachement de l'Autriche ne pourrait pas sensiblement améliorer leur position, mais nous exposerait nous-mêmes à de graves dangers.* »

« *Le fait que les pangermanistes et les socialistes sont de si chauds partisans de l'annexion et mettent tout en œuvre pour la réaliser, cela même doit nous faire réfléchir.* »

La mission des allemands d'Autriche, et spécialement des catholiques, leur est indiquée par l'histoire : ils doivent être comme un levain pour les peuples qui ont trouvé une seconde patrie sur la vieille terre autrichienne. Nous rattacher à l'Allemagne, c'est renoncer à la mission que nous a donnée la Providence. Un peuple abandonne-t-il le poste que lui a assigné la Providence et méprise-t-il sa vocation, Dieu en choisit un autre à sa place » (1).

Le mouvement nationaliste qui porte les masses populaires à souhaiter l'annexion à l'Allemagne, apparaît donc comme contraire à l'intérêt économique et national de l'Autriche : il est en opposition avec les traditions historiques du pays et constitue une sérieuse menace pour l'avenir du catholicisme en Autriche et dans les pays environnants : il est provoqué par l'exaltation du sentiment racique et étroitement apparenté au mouvement pangermaniste prussien.

W. VAN DER ELST

P. S. Les socialistes ayant proposé de ne pas admettre de représentants des confessions religieuses au sein du comité scolaire de Vienne, chargé de contrôler l'enseignement, les catholiques sont parvenus à faire repousser par l'Assemblée Nationale, cette tentative de laïcisation. Nous reviendrons prochainement sur cette victoire importante.

Chronique sociale féminine

Un bel exemple d'organisation politique des femmes nous est donné par la Ligue des femmes catholiques anglaises, fondée grâce au dévouement de Miss Margaret Fletcher.

On sait que longtemps après le « Relief Act » de 1829, les catholiques anglais hésitèrent à se produire et à exercer complètement leurs droits civiques. Ce n'est qu'au début de ce siècle que les femmes catholiques anglaises se décidèrent à prendre place dans le mouvement féministe et menèrent la campagne en faveur du suffrage féminin. La ligue des femmes catholiques s'adressa aux femmes de toutes les conditions et s'employa à faire leur éducation sociale, et à établir avec elles un programme de revendications conforme à l'idéal catholique.

La ligue déclare viser le véritable progrès « de chaque femme, de tout le sexe et de l'État » et avoir pour but de mettre en valeur l'opinion de la femme catholique sur les questions à l'ordre du jour.

Pendant la guerre, la Ligue des femmes catholiques eut une activité remarquable : Croix Rouge, aide aux réfugiés belges, protection des intérêts moraux des jeunes filles catholiques travaillant dans les différents services des armées, etc.

Depuis l'armistice, leur union s'est fortifiée encore : on trouve des femmes catholiques dans les Borough Councils, et des déléguées de toutes les sociétés catholiques de femmes dans toutes les œuvres locales. Bref, les femmes catholiques anglaises tendent à devenir ce qu'elles devraient être partout, une puissance d'opinion et d'action dans la vie sociale.

* * *

La section « Éducation et Instruction », de la « Fédération romaine du Conseil national des Femmes Italiennes », a dressé un programme destiné à équilibrer l'action de la famille et celle de l'école et a institué à cette fin l'œuvre de l'assistance scolaire, dont voici les attributions :

- a) Collaborer à la discipline et à la culture scolaires ;
- b) Former le caractère de la Jeunesse féminine ;
- c) Créer une force féminine disciplinée et solide qui, dans un prochain avenir, puisse donner son impulsion et déployer son énergie dans les différents camps de l'activité sociale nationale

Le Conseil national des femmes italiennes est une œuvre neutre dont les tendances se réclament plutôt de la morale laïque.

Combien il est important que les femmes catholiques de tous les pays s'intéressent davantage à l'organisation scolaire catholique !

En Belgique de nombreuses femmes font partie des comités scolaires de l'enseignement catholique, mais jusqu'à présent leur collaboration a été purement administrative. Leur rôle se borne à aider les Comités dans leur œuvre difficile du recrutement des fonds. Elles pourraient faire plus, non seulement, comme on l'a déjà signalé maintes fois ces derniers temps, en inscrivant la liberté et l'égalité scolaires à leur programme politique, mais encore en s'intéressant davantage au progrès pédagogique de nos écoles catholiques.

Quand on lit l'histoire de la pédagogie, on est étonné de voir combien d'éducateurs se sont trouvés non pas parmi les professionnels de l'enseignement mais parmi ceux que des qualités natives, la science et l'expérience de la vie avaient rendus aptes à faire œuvre d'éducation.

La femme est éducatrice par vocation, et sa collaboration de mère s'impose dans toute bonne organisation scolaire.

L'institutrice, absorbée par ses fonctions, est si souvent en dehors de la vie, et si peu préparée à y conduire les enfants qu'on lui confie. La place de la mère de famille n'est-elle pas à côté d'elle pour l'aider à mieux adapter son enseignement aux nécessités de la vie familiale et sociale? Il serait utile que pour chaque école catholique, il y eût un comité d'éducation dont feraient partie quelques mères de famille et quelques membres du personnel enseignant. Ce comité étudierait les meilleures méthodes d'éducation à employer à l'école et dans la famille, les œuvres scolaires et post-scolaires à promouvoir. Les divers comités pourraient avoir entre eux un lien fédératif et un bureau central qui mettrait à leur disposition toute la documentation pédagogique et sociale dont ils pourraient avoir besoin.

Une initiative de ce genre a été proposée par la *Ligue de l'Éducation familiale* (1) dont le siège est à Bruxelles et qui crée, depuis assez longtemps déjà, des cercles de parents, dans le but d'intéresser ceux-ci à la tâche qu'ils confient ou plutôt qu'ils abandonnent trop exclusivement à l'instituteur.

Mais, ce sur quoi nous voudrions insister ici, c'est sur la nécessité que nous avons de tout mettre en œuvre pour rendre notre enseignement catholique aussi progressif et aussi fructueux que possible.

Pendant la semaine de Pâques, l'*École Sociale catholique* (2) organisa une semaine sociale et pédagogique pour institutrices et régentes. Le programme des cours comportait l'exposé d'une question de psychologie appliquée à la pédagogie : *les fonctions expressives*, et d'une question d'organisation sociale : *les œuvres de l'enfance*.

Des professeurs d'une haute valeur scientifique et pédagogique avaient assumé la tâche de donner les cours : M^{lle} Monchamps, MM. les professeurs Michotte, Capart et Carnoy, M. l'abbé Jeanjean.

Parmi les gens d'œuvres, Mmes Lerat, de Roo, Furquim d'Almeida, le R. P. Demain, S. J., etc.

Ces cours qui furent suivis par une bonne centaine d'institutrices, la plupart déléguées par nos écoles normales catholiques, eurent le plus vif succès, et firent toucher du doigt la nécessité de mettre en rapport avec la vie sociale les progrès des sciences et des méthodes pédagogiques.

Dans le même temps, se tenaient à Namur, organisées par l'Institution des Sœurs de Notre-Dame, deux journées d'études pour institutrices frœbeliennes aux fins d'étudier et de démontrer la méthode Montessori.

Nous avons été frappées, à l'occasion de ces deux séries de cours pédagogiques, de voir combien la collaboration des parents eût été utile, aussi bien pour le personnel enseignant que pour les parents eux-mêmes. Il y aurait matière à un échange de vues riche d'expérience et fertile pour l'œuvre commune.

Que les femmes catholiques s'intéressent donc davantage à notre enseignement; leurs enfants y seront mieux préparés pour la vie, ils deviendront des membres utiles de la société, ils feront honneur à l'Église.

Et ce pourrait être, nous semble-t-il, une grande supériorité de notre enseignement catholique sur l'enseignement officiel, neutre et anonyme, si nous pouvions réaliser ainsi, nous, femmes catholiques, une œuvre de vie riche et abondante, selon le plan de Celui qui veut la perfection de toutes ses créatures.

S. S.

(1) Rue Victor Lefèvre, 14, Bruxelles.

(2) 75, boulevard Clovis, Bruxelles.



(1) STRAGANZ, « Allg. Tiroler Anzeiger », 1 déc. 1920.

BANQUE D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1822

48, place De Meir, Anvers

CAPITAL (entièrement versé) frs 35.000.000

RÉSERVES » 35.000.000

Toutes opérations de Banque et de Bourse

BANQUE ITALO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL (entièrement versé) frs 50.000.000

RÉSERVES » 22.000.000

SIÈGE SOCIAL : 48, place De Meir, Anvers

FRANCE :

Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin

GRANDE-BRETAGNE :

Londres, 50, Old Brood street, E. C.

SUCCURSALES ET AGENCES :

ARGENTINE : Buenos-Ayres.

BRÉSIL : Sao-Paulo, Rio de Janeiro, Santos, Campinas.

CHILI : Valparaiso, Santiago

URUGUAY : Montevideo.

Correspondants dans toutes les places principales

de L'Amérique du Sud

La Banque Italo-Belge se charge de toutes opérations de Banque où elle est établie.

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

Laines Filées

:-:

Bonneteries

GROS

Téléphone Br. 16158

Ancienne Maison LEBRUN-SAX

F. SAX-PONCELET

SUCCESSEUR

223, rue Haute

BRUXELLES

“ **BRABO** ”

SOCIÉTÉ ANONYME

21, rue des Tanneurs, Anvers

LOCATION D'APPAREILS
ET DE FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES
AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES.

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE. — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS

Maison historique de Victor Hugo

Grand'Place, 26, BRUXELLES

F. BAL-JANSSENS

Poteries flamandes — Dinanderies
Cuivres anciens
Souvenirs de Bruxelles
Cartes postales

LISEZ ET PROPAGEZ

L'EFFORT

organe de l'A. C. J. B.

126, RUE DE TIRLEMONT

LOUVAIN



THE BON AMI C^o -- New-York

“ **BON AMI** ”

NETTOIE

Peinture
Boiseries
Fenêtres
Marbres
Baignoires
Toiles cirées

POLIT

Miroir
Laiton
Nickel
Cuivre
Zinc
Aluminium

FAIT RELUIRE

Fer-Blanc
Couteaux
Fourchettes
Acier
Émail
Faïence

ÉCURE

Poterie
Bouillottes
Éviers
Vaisselle
Réfrigérateurs
Fer

N'égrotte ni les glaces ni le poli des meubles

∴ En vente dans les principales Épiceries et Drogueries ∴

DÉPOT GÉNÉRAL :

Avenue de Longchamps, 34, Bruxelles